



# AVIS PUBLIC

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 719 AYANT POUR OBJET DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA LOI EN MATIÈRE DE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Lors d'une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin qui se tiendra le 8 février 2022 à 19 heures, à huis clos par vidéoconférence, le conseil adoptera le règlement numéro 719 ayant pour objet de répondre aux exigences de la Loi en matière de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce code énonce les valeurs de la Municipalité et les règles qui doivent guider les élus.

Les principales valeurs de la Municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. l'intégrité des membres du conseil de la Municipalité;
2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. le respect et la civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. la loyauté envers la Municipalité;
6. la recherche de l'équité;
7. la transparence;
8. la discrétion.

Les règles concernent notamment les règles de conduite, les conflits d'intérêts, la réception ou sollicitation d'avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la Municipalité, le respect du processus décisionnel, les annonces lors d'activités de financement politique, l'ingérence et les obligations de loyauté après mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à ces règles.

Avis est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée, 6120 rue Morin, Val-Morin et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau et sur le site web de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 24 janvier 2022.

Caroline Nielly  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 janvier 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2022.



Caroline Nielly  
Directrice générale et greffière-trésorière